



## Compte rendu du conseil municipal du 7 octobre 2009

**Présents :** *BARDOU G – BEDOS D – BONVALET D – GOUTY M – GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R – MARTIN S – MARZA I – PIOCH JL – REVEL M*

**Procurations :**

*ADELL JM* a donné procuration à *BEDOS D*  
*CAZENAVE M* a donné procuration à *GUILHAUMON JM*  
*ESTEBAN P* a donné procuration à *MARTIN R*

**Absente :** *BERRETTE S*

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du 6 août 2009. Le conseil municipal adopte ce compte rendu à l'unanimité.

### **I Lotissement communal Les Tonneliers : annulation d'une clause**

Monsieur Maire dit au conseil municipal qu'une clause interdisait à l'acquéreur d'un lot situé au lotissement communal « Les Tonneliers », de revendre son lot ou la construction qui pourrait être édifiée, pendant 5 ans après la signature de l'acte, afin d'éviter la spéculation. Cette clause avait été portée sur les actes de vente. Après analyse des spécificités de la transaction, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler cette clause.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'annulation de cette clause.

### **II Création d'un restaurant scolaire : Marché complémentaire**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le marché complémentaire d'OMLB Architecture, maître d'œuvre pour ces travaux, suite à une modification du projet de création du restaurant scolaire et de l'aménagement de l'école.

Ce marché a pour but de prendre en compte la création d'une voirie, d'un parking et de la nouvelle entrée de l'école.

Le montant des travaux s'élève à 211 000 € HT et le montant des honoraires s'élève à 20 000 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce marché complémentaire.

### **III PVR « secteur école – salle polyvalente »**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de parcelles dans le secteur des Ecoles et de la Salle Polyvalente. Des travaux de voirie et de réseaux sont indispensables pour permettre la desserte des nouvelles constructions du secteur des Ecoles et de la Salle Polyvalente. Ces travaux sont estimés à 67 129.20 € HT (voirie, éclairage public, circulation piétonnière, études, etc...), soit 80 286.53 € TTC, et seront réalisés par la commune.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 décembre 2001 instituant le principe de la Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.) sur le territoire communal, redevable par les tiers bénéficiant de l'aménagement. Monsieur le Maire propose de fixer une PVR identique au montant des travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette participation fixée à 80 286.53 € TTC.

### **IV Maintenance informatique école – mairie**

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que RESEAU 34 a créé le site informatique de la mairie. Il présente le contrat de maintenance de RESEAU 34 pour le réseau informatique de la mairie, les équipements informatiques de l'école et la gestion du site informatique. Ce contrat d'un montant de 4 560 € par an, sera révisable chaque année et prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Monsieur Bedos souligne la volonté de la commune de mettre dans les mains des enseignants les moyens informatiques pour la réussite scolaire.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce contrat.

### **V Modification horaire d'un agent**

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que suite à l'ouverture d'un poste supplémentaire à l'école, il convient de modifier les horaires de l'agent chargé de l'entretien des classes. Cet agent effectuait 23 heures par semaine, il propose d'établir un contrat de 31 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette modification.

### **VI Privatisation de la poste**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération contre la privatisation de la poste, pour un débat public et pour un référendum sur le service public postal. Monsieur le Maire dit que la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de la Poste a été organisée à Neffies et que 160 personnes ont participé au vote : 156 non, 4 oui.

Monsieur Bedos précise que si le statut de la poste change, les bureaux de poste disparaîtront au fur et à mesure, principalement si les communes refusent la création des agences postales communales. A terme, la poste pourrait être à la charge du conseil général ou régional. En créant une agence postale communale, la commune a donc rempli sa mission de service public. Les résultats de l'agence postale communale de Neffiès sont très satisfaisants, la fréquentation est plus importante que dans certains bureaux ouverts l'après-midi.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération contre la privatisation de la poste.

### **VII Cinéma : signature d'une convention pour la diffusion de films**

Madame Christine Jaffuel présente la convention pour la diffusion de films présentée par l'association CINE LANGUDOC pour 2009/2010. Cette association propose une diffusion de films à Neffiès dans une salle communale une fois par mois. Le montant de la cotisation d'adhésion est fixé à 66.66 € pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 30 juin 2009, et 200 € pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 juin 2010.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la signature de cette convention et la cotisation d'un montant de 266 €.

### **VIII Subvention à l'école de foot de Roujan**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association sportive des villages de Peyne qui gère l'école de foot de Roujan fréquentée par les enfants de Neffiès. Le montant de la subvention est de 200 € par an et 50 € par enfant de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette subvention.

### **IX Plan communal de sauvegarde : demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté des communes est chargée d'établir le plan communal de sauvegarde. Le plan communal de sauvegarde permet d'estimer les risques divers (inondation, feu, tempête, canicule ..... ) et de mettre en place les moyens nécessaires pour faire face à ces situations. Il présente au conseil municipal la demande de subvention de la communauté des communes au conseil général, régional et à l'union européenne pour les études.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette demande de subvention.

### **XI Questions diverses**

**1) DM Commune n° 2 :** Monsieur Bedos présente la décision modificative n° 2 de la commune. La construction du restaurant scolaire avait été budgétisée au compte 21 318, le percepteur a demandé de le mettre au compte 2313. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette DM.

**2) Enquête publique préalable au renouvellement d'une autorisation d'exploiter une carrière de basalte sur le territoire de la commune de Fontès au lieu-dit « Le Péchet » :** Monsieur Maire dit au conseil municipal qu'une enquête publique préalable au renouvellement d'une autorisation d'exploiter une carrière de basalte sur le territoire de la commune de Fontès au lieu-dit « Le Péchet » aura lieu sur la commune de Fontès du mercredi 21 octobre 2009 au mardi 24 novembre 2009 inclus et demande au conseil municipal un avis sur ce renouvellement. Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable sur ce renouvellement.

**3) Assurance Dommages ouvrage pour la construction du restaurant solaire :** Monsieur le Maire dit au conseil que des demandes de devis ont été adressées à Groupama, à la SMACL et à AXA pour l'assurance dommages ouvrages pour la construction du restaurant solaire. A ce jour, il manque le devis de Groupama. Dans cette attente, Monsieur le Maire propose au conseil de prendre l'assurance la moins chère et d'accepter ce principe. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce principe.

### **XII INFORMATIONS**

**1) Recensement de l'agriculture : création d'une commission.** Monsieur le Maire dit au conseil municipal que le recensement de l'agriculture aura lieu en 2010. Il est organisé par la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). La DRAAF demande à la commune de créer une commission communale pour ce recensement. Monsieur le Maire demande aux conseillers de présenter leurs candidatures.

Monsieur Stéphane Martin, Monsieur Guy Bardou, Monsieur Max Gouty et Monsieur Jean-Marie Guilhaumon proposent leurs candidatures approuvées par le conseil municipal à l'unanimité.

**2) Restauration des tombes des anciens combattants.** Monsieur le Maire informe que l'association des anciens combattants de Roujan répertorie les tombes des anciens combattants en mauvais état ou abandonnées et demande aux communes de les réparer. Une tombe nécessite une réparation et l'association a présenté à la commune le devis de l'entreprise Hermet d'un montant de 270 € HT pour un tour en ciment pour le carré militaire en grains. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce devis.

**3) Tarification de la Vallée de l'Hérault.** Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la tarification du syndicat de la Vallée de l'Hérault. Celui-ci est fixé à 0.86 € le m<sup>3</sup> comme celui de la commune de Neffiès.

**4) Nomination de l'école.** Monsieur Martin Raymond demande au conseil de prendre une délibération pour valider la nomination de l'école de Neffiès. Le nom de « Louis AUTHIE » instituteur à Neffiès, mort pour la France en 1915 est mentionné sur une plaque apposée sur la bâtisse de l'école. Monsieur le Maire propose au conseil de réfléchir sur cette désignation et de reporter cette décision lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20 h.